



Val-de-Ruz et Neuchâtel, le 20 octobre 2021

La proximité au cœur du futur dispositif de sécurité publique de Val-de-Ruz

Un service de proximité et des agents dédiés sur le terrain, des horaires flexibles, un apport logistique, ainsi que la possibilité de mobiliser des effectifs supplémentaires en cas de manifestations : le Conseil communal de Val-de-Ruz a choisi de confier à la Ville de Neuchâtel ses principales missions communales de sécurité publique et ceci dès le 1^{er} janvier 2022.

Le Service de protection et de sécurité (SPS) de la Ville de Neuchâtel assurera dès l'année prochaine les missions communales de sécurité publique de Val-de-Ruz : un mandat de prestations de quatre ans, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, a été signé par les Exécutifs des deux communes. Il prévoit notamment la mise à disposition à temps plein de deux agents, sur le terrain, qui pourront ainsi répondre au besoin accru de proximité et de contact direct avec les habitants, souhaité tant par les Autorités que par la population.

« L'offre de la Ville de Neuchâtel répond à ce besoin de proximité, tout en nous offrant un apport logistique ainsi que la possibilité de mobiliser des effectifs supplémentaires en cas d'événement particulier », relève le conseiller communal de Val-de-Ruz François Cuche. « Elle s'inscrit également dans le cadre financier que nous avons défini. »

Deux agents sur le terrain

Le mandat prévoit ainsi que deux agents du SPS soient détachés au Val-de-Ruz. Ils dépendront du secteur « La Côte », basé à Peseux, où travailleront au total neuf agents, dont un responsable de secteur. « Deux agents seront dédiés au Val-de-Ruz et pourront nouer un vrai dialogue avec la population », indique Christian Bourquin, chef de la Sécurité publique au SPS. En cas de vacances, de maladie ou en dehors de l'horaire de travail, les agents du secteur La Côte, de même que la patrouille permanente, mobilisable en cas de besoin sur l'ensemble de la commune de Neuchâtel, pourront assurer une présence au Val-de-Ruz.

Les missions principales prévues par le mandat sont la prévention (patrouilles à pied ou en véhicule), la conciliation, le contrôle du stationnement, une présence aux abords des collèges,

la notification d'actes judiciaires ou encore le contrôle de l'application des règlements communaux. À noter que le produit communal des amendes d'ordres reviendra intégralement à la commune de Val-de-Ruz, qui conserve par ailleurs un certain nombre de prérogatives communales.

Deux agents de sécurité publique supplémentaires vont ainsi être recrutés pour compléter l'effectif actuel du SPS, portant celui-ci à 27 personnes, rattachés à quatre secteurs : La Côte, ainsi que les secteurs Nord-ouest, Centre et Est. « Ce partenariat, le premier que conclut la Ville avec une commune voisine dans la sécurité publique, montre que notre nouvelle organisation, opérationnelle depuis deux ans, est parfaitement en phase avec les besoins de la population et que nos prestations peuvent être déclinées si nécessaire à plus large échelle, de manière flexible et dans un excellent esprit de collaboration », relève Didier Boillat, conseiller communal de la Ville de Neuchâtel.

À relever que le SPS assure déjà, et depuis 2019, la conduite opérationnelle des secours pour 16 communes du littoral réunies au sein du Syndicat intercommunal de sécurité civile du Littoral neuchâtelois.

Ville de Neuchâtel – Commune de Val-de-Ruz

Renseignements complémentaires :

François Cuche, chef du dicastère de la Sécurité de la commune de Val-de-Ruz, 032 886 56 12

Didier Boillat, chef du dicastère de la Sécurité de la Ville de Neuchâtel, 032 717 71 01

Christian Bourquin, chef de la Sécurité publique, SPS de la Ville de Neuchâtel, 032 717 57 01

